

## Bois-énergie et territoires BOUCLONS LA BOUCLE

Un événement co-organisé par



Paris, le 16 juin 2025

COMMUNIQUÉ – Pages 1 à 2

ANNEXE – présentation et contacts des co-organisateur

## La question du bouclage biomasse pour la filière bois-énergie est un faux sujet

La Journée Bois-Énergie, co-organisée par le CIBE, AMORCE, la FEDENE, la FNCCR, PROPELLET et le SER, le 4 juin à Paris, a mobilisé 190 professionnels de la filière bois-énergie, parties prenantes, porteurs de projets, décideurs politiques, institutionnels et parlementaires.

A l'issue de cette journée de réflexion autour des enjeux du bois-énergie et du bouclage biomasse, le consensus est unanime : **la question du bouclage biomasse pour la filière bois-énergie est un faux sujet**. La durabilité de la ressource dans le cadre du bois-énergie est encadrée par les directives RED 2 et 3 et par les bonnes pratiques de la filière. Rappelons également que la filière bois-énergie reste structurellement liée aux autres filières pour lesquelles elle vient apporter une valorisation complémentaire des ressources locales.

**Les interrogations actuelles doivent porter sur l'enjeu collectif à limiter l'impact sur le climat en décarbonant la chaleur** (encore aux 2/3 dépendante des énergies fossiles) et **l'enjeu de résilience des forêts face à cet impact**. La filière bois-énergie s'inscrit depuis des décennies dans cette dynamique et est aujourd'hui mature tant au niveau des équipements que dans la diversité des approvisionnements. Elle constitue un atout de souveraineté énergétique et de résilience des forêts dont l'élan pourrait bien être rompu par le manque de visibilité des trajectoires de financements publics.

Or, « **le bois-énergie est un enjeu de la décarbonation du mix énergétique de la France** » Hervé Vanlaer, Adjoint à la Direction Énergie Climat Ministère de la Transition Écologique, et les financements dont elle a déjà bénéficié à travers le Fonds Chaleur de l'ADEME ont fait leurs preuves. « **L'efficacité carbone à l'euro investi est avérée pour les installations bois-énergie. Entre les années 90 et aujourd'hui, les avancées en termes de performance environnementale du bois-énergie sont considérables.** » Patricia Blanc, Directrice générale déléguée de l'ADEME.

Or, « **sans clarification des objectifs, on ne pourra pas mettre en place le processus pour y arriver. Il est très important de poursuivre les travaux. Ce n'est pas le moment d'arrêter le bois-énergie, composante essentielle de la gestion des forêts et de décarbonation, même si ce n'est pas parfait. Quand on arrête, pour redémarrer c'est plus difficile.** » Jean-Michel Servant, Délégué Interministériel Forêt Bois et Usages.

Cependant, force est de constater que « **la manière dont l'État traite la politique énergétique de la France est dans l'impasse. Et la sortie de l'impasse se fera grâce aux collectivités** » indique Nicolas Garnier, Délégué général d'Amorce. Les territoires plébiscitent la chaleur renouvelable, dont le bois-énergie, qui leur permet non

seulement de tabler sur des factures énergétiques stables mais également de créer de l'emploi localement. Pourtant, les aides à la décarbonation de la chaleur, en particulier pour les réseaux de chaleur qui fleurissent aux quatre coins de la France peinent à se concrétiser : seulement 800 millions d'euros annuels dans le Fonds Chaleur, là où il faudrait au minimum 1,5 milliard pour financer les projets déjà présentés à l'ADEME. En comparaison, lors de la dernière crise énergétique, **« 72 milliards ont été dépensés dans le bouclier tarifaire en une seule année, ce qui correspond à 70 ans de financement du Fonds Chaleur »** Mathieu Fleury, Président du CIBE.

Il est alors indispensable d'avoir une approche décentralisée et pragmatique des besoins en chaleur des territoires. Le travail mené par le Club de la Chaleur Renouvelable a estimé les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération pour chaque région. **« Il y a des besoins spécifiques à chaque territoire et des ressources différentes en fonction des régions. Le bois-énergie peut répondre efficacement aux besoins dans l'industrie pour atteindre des températures de chaleur élevées et dans le résidentiel en alimentant les réseaux de chaleur »** Marion Lettry, Déléguée générale de la FEDENE.

Concernant le renouvellement du parc domestique, il est indispensable de poursuivre les aides aux ménages les plus précaires. En effet, alors que la question de la qualité de l'air se pose à bien des égards, les équipements domestiques de chauffage aux bois ont fait des progrès considérables (réduction de 50% de particules fines entre 2000 et 2020), **« aujourd'hui, 90% des émissions de particules fines liées au bois-énergie proviennent d'appareils anciens, installés avant 2005. Les remplacer permettrait de ramener la part du bois dans les émissions nationales de particules fines de 18% à moins de 3% »** Cyrille Mercier, Président de Propellet.

Il est par conséquent urgent de consolider la filière bois-énergie qui, par ces différents aspects, a démontré sa maturité, sa résilience et son intérêt allant bien au-delà de l'énergie qu'elle fournit. De plus, face au risque de nouvelles crises énergétiques, l'intérêt de tous est de **« conforter déjà ce qui existe au lieu d'imaginer des usages nouveaux »** [pour la valorisation de la biomasse], Jules Nyssen, Président du SER.

#### **C'est pourquoi, les co-organisateur**

- de travailler spécifiquement sur la problématique de la décarbonation de la chaleur qui reste encore pour les 2/3 produite par les énergies fossiles, en déclinant au niveau régional les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).
- d'allouer au Fonds Chaleur de l'ADEME une enveloppe budgétaire à la hauteur des enjeux de décarbonation de la chaleur, et en définissant une trajectoire pluriannuelle de ces financements, pour donner la visibilité nécessaire à l'élaboration des projets.
- de maintenir les aides au remplacement des anciennes installations domestiques, ce qui concourt à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'inclusivité de la transition énergétique.

**Les co-organisateur**



## > A PROPOS DES CO-ORGANISATEURS

**Le CIBE, Comité Interprofessionnel du Bois Énergie**, est une association qui coordonne et accompagne depuis 2006, les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois pour partager les bonnes pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes et moyennes puissances auprès des décideurs publics et privés. Il rassemble **plus de 200 entreprises**, de maîtres d'ouvrage (publics et privés), d'organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. **Il est le référent technique auprès des Pouvoirs Publics.** [www.cibe.fr](http://www.cibe.fr) et LinkedIn

**AMORCE**, avec ses **1100 adhérents** (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations), AMORCE constitue le **premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique territoriale**. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités locales et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales en matière de gestion des déchets, d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau. [www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)

**La FEDENE, Fédération des Services Énergie Environnement**, fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement, regroupe **6 syndicats** qui œuvrent pour **améliorer l'efficacité énergétique et les services aux bâtiments, décarboner la production de chaleur et de froid** à partir d'énergies renouvelables et de récupération, dans les villes, les logements, le secteur tertiaire et l'industrie. Ses adhérents sont des **entreprises de toutes tailles**, petites et moyennes et des grands groupes. Ces **1 500 entreprises** locales, sont présentes **sur l'ensemble de la chaîne de valeur et réparties sur tout le territoire**. Elles emploient **50 000 collaborateurs en France** et réalisent un **chiffre d'affaires annuel de 13 milliards d'euros**. La FEDENE a pour vocation de **représenter les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics**. Pour cela elle intervient auprès des décideurs, au niveau national et en région, pour formuler des propositions fondées sur l'expertise technique de ses adhérents et sur leurs expériences de terrain.  
. [www.fedene.fr](http://www.fedene.fr) et la [page LinkedIn](#) de la FEDENE.

**La FNCCR, Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies**, fédère **plus de 800 collectivités en métropole et dans les territoires ultramarins** (métropoles, syndicats d'énergies, communes, communautés de communes, conseil régionaux ou départementaux) dans le domaine de l'énergie (électricité, gaz, EnR&R, chaleur, froid), du numérique et du cycle de l'eau. La FNCCR porte l'action des collectivités au niveau national et les accompagne dans leurs projets territoriaux d'énergies renouvelables thermiques et électriques, en leur apportant un conseil personnalisé et en constituant un réseau d'échange de co-construction des évolutions des filières. La FNCCR est **particulièrement engagée dans le domaine de la transition énergétique et notamment pour le développement des réseaux de chaleur bois-énergie des collectivités approvisionnés par une filière vertueuse.** [www.fnccr.asso.fr](http://www.fnccr.asso.fr) / [www.territoire-energie.com](http://www.territoire-energie.com) et sur X, LinkedIn et [Youtube](#)

**PROPELLET France** est l'association nationale du chauffage au granulé de bois.

Créée en 2008, elle fédère aujourd'hui près de **250 professionnels de la filière** : fabricants et distributeurs de granulé, fabricants et installateurs d'équipements, exploitants, bureaux d'études, entreprises de maintenance, fumistes... Propellet agit pour structurer une filière de qualité, défendre les intérêts de ses membres et promouvoir le granulé de bois comme solution de chauffage décarbonée, locale, performante et économiquement compétitive. **Issu à 100 % des sous-produits de la première transformation du bois** (sciures, copeaux), le granulé est un exemple d'économie circulaire à grande échelle, avec 75 usines réparties sur le territoire, 2 millions de foyers équipés, et **plus de 20 000 emplois non délocalisables et majoritairement situés en zones rurales**.

En 2025, Propellet porte trois messages forts auprès des décideurs publics :

- la nécessité d'un **mix énergétique équilibré**, loin du tout-électrique,
- l'urgence de restaurer des **aides stables et cohérentes** pour les ménages et les collectivités,
- la **reconnaissance des progrès majeurs réalisés sur la qualité de l'air**, notamment via le renouvellement des appareils et la structuration de la filière.

**Le Syndicat des énergies renouvelables (SER)** Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le SER sur [Linkedin](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables) [Syndicat des énergies renouvelables /www.enr.fr](https://www.enr.fr)